

# DISPOSITIF REUSSITE EDUCATIVE


**PERPINYÀ**  
perpinya.com  
la catalana



académie  
Montpellier  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pyrénées-Orientales  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative



**PERPIGNAN**  
mairie-perpignan.fr  
la catalana



C'est l'enfant qui est au cœur du dispositif de réussite éducative,  
l'enfant et sa famille.

# Préambule

En 2005, à la suite du diagnostic de territoire de la politique de la Ville, Perpignan développe dans le cadre du plan de cohésion sociale le DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE.

Les objectifs prioritaires du dispositif de réussite éducative (DRE) sont :

- ↳ la mise en place d'un parcours individualisé de suivi des enfants et de leurs familles,
- ↳ l'enrichissement et le renforcement des actions d'accompagnement à la scolarité et des dispositifs favorisant la réussite scolaire,
- ↳ le soutien à la fonction parentale,
- ↳ l'articulation et la mise en cohérence de l'intervention sociale des services de l'Etat, des collectivités locales (Ville, Conseil Départemental) et des associations.

Ce dispositif concerne prioritairement les enfants de 2 à 16 ans habitants en zone urbaine sensible, ou scolarisés en réseau d'éducation prioritaire.

# Le DRE à Perpignan

La Ville a souhaité, mettre en œuvre un DRE axé sur la prévention éducative favorisant la réussite de chacun.

Les partenariats, le suivi et la mise en place des actions sont institués au sein d'une structure juridique support : la Caisse des écoles. Son comité de gestion, présidé par monsieur le maire ou son représentant, acte et valide l'affectation des financements.

Le DRE est mis en œuvre, depuis le mois de septembre 2005, sur les trois secteurs de recrutement des collèges J. S. Pons, J. Moulin et A. Camus ; en septembre 2008, une extension sur le secteur de recrutement du collège M. Pagnol est actée. En septembre 2010, le secteur du collège Mme de Sévigné intègre le dispositif puis, en septembre 2015, le secteur du collège La Garrigole.

Le DRE s'appuie sur un partenariat institutionnel et associatif qui permet de mettre en place les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS).

## Les partenaires :

- ↪ L'Etat
- ↪ La Direction Départementale des Services de l'Education Nationale
- ↪ Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
- ↪ Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales
- ↪ Service de pédopsychiatrie de l'hôpital de Thuir
- ↪ Associations locales :
  - Association Coup de Pouce partenaire de la réussite à l'école,
  - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Pyrénées-Orientales (ADPEP 66),
  - La Ligue de l'enseignement,
  - Les Francas,
  - Léo Lagrange Méditerranée,
  - Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV).
  - Association des Loisirs, de la Diversité et du Partage ( ALDP)

## Objectifs généraux

Le DRE vise à soutenir les enfants et les adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite, à accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Il s'adresse à des enfants, et pas seulement à des élèves, et permet d'apporter une réponse à des situations individuelles. Il peut aussi, de façon complémentaire, s'adresser directement aux familles.

Il s'articule entre la prise en charge individuelle et collective des enfants et des adolescents, de la maternelle au collège.

Il n'est pas un dispositif de plus mais un moyen de les mobiliser tous pour répondre aux besoins du public.

## Composition et fonction des instances du Dispositif de Réussite Educative

Instance de pilotage :

- ↪ Un Comité de pilotage, sous l'autorité du Préfet, qui regroupe l'ensemble des partenaires institutionnels. Il est chargé des orientations stratégiques, du suivi et de l'évaluation.  
Il est animé par le coordonnateur responsable du DRE.

Instances opérationnelles :

- ↪ Un comité technique qui réunit les représentants des institutions, les associations partenaires. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre technique du DRE et de faire des propositions de nouvelles offres collectives pour répondre aux problèmes repérés dans les EPS en cohérence avec les orientations du comité de pilotage.
- ↪ Les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS). Elles regroupent les professionnels des domaines de l'éducation, de la santé, du social, de l'animation du territoire et le référent de parcours. Elles sont animées par le coordonnateur- responsable DRE et/ou le référent EPS.
- ↪ Une cellule de veille éducative composée d'équipe de terrain œuvrant sur le même territoire (ALSH, Centre social, Education nationale...) est animée par le référent de parcours. Cette instance a un travail d'observation de l'évolution du parcours mis en œuvre et de réajuster si besoin.

# Les actions du DRE

## Les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien – EPS -

Le DRE mobilise six équipes pluridisciplinaires de soutien – EPS - qui se réunissent quatre fois dans l'année. Elles regroupent, sur chaque secteur de collège, les professionnels de l'enfance, du social et de la santé. Elles analysent la situation d'enfant présentant des signes de fragilités, afin de mettre en place avec les familles des parcours individualisés.

Modalités de mise en œuvre :

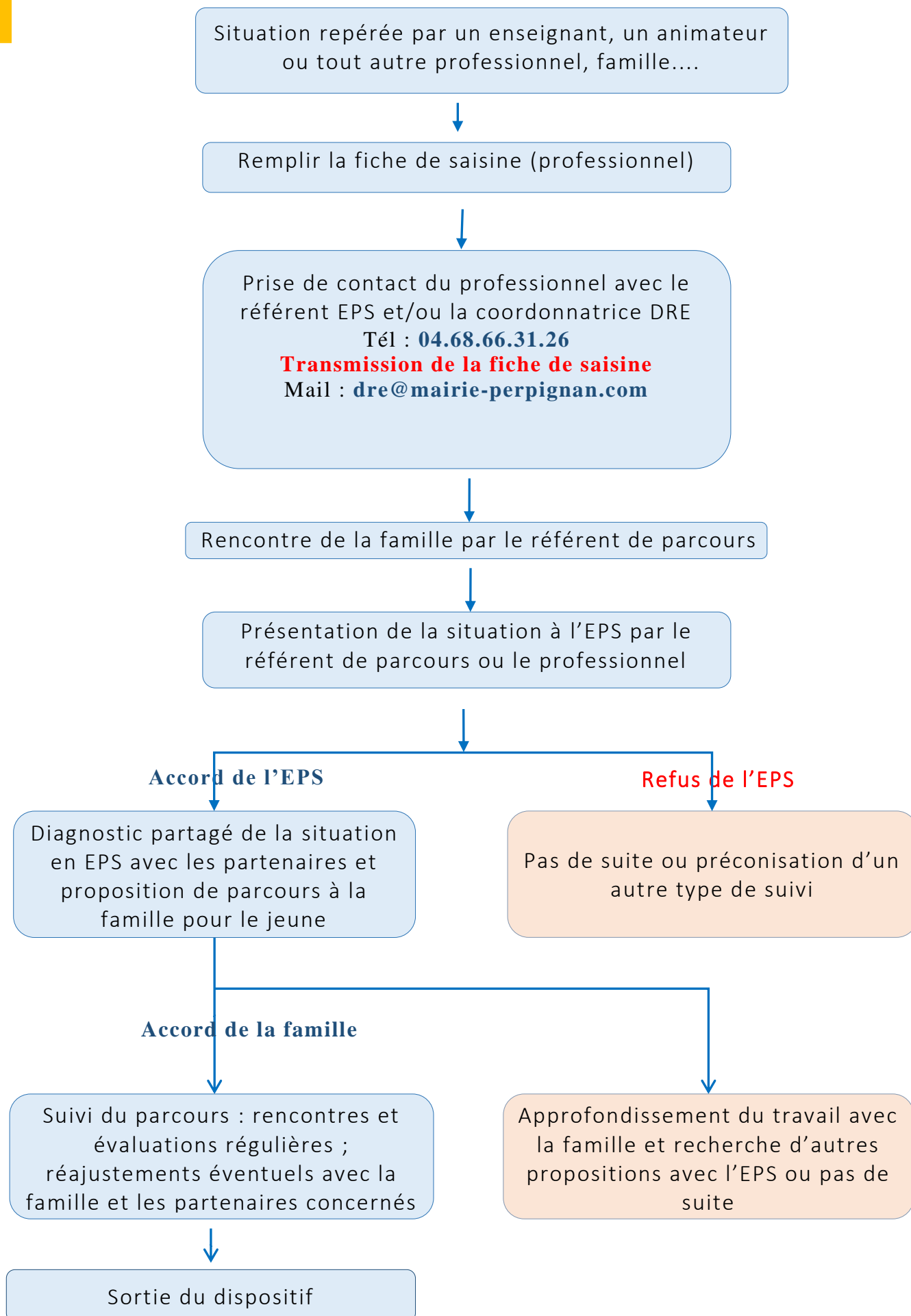
- ↪ Les enfants et les jeunes en difficultés sont repérés par les professionnels des structures éducatives du secteur.
- ↪ Le professionnel contacte le référent EPS et/ou le coordonnateur de réussite éducative pour informer d'une situation
- ↪ Le référent EPS informe le référent de parcours pour qu'il rencontre l'enfant et la famille afin de recueillir leur accord pour la mise en place d'un suivi individuel.
- ↪ Le référent de parcours dresse alors un diagnostic de la situation avec la famille et les besoins d'amélioration attendus.
- ↪ La situation est exposée en EPS qui propose à la famille des parcours personnalisés afin de contribuer au mieux-être et mieux réussir de l'enfant.
- ↪ Les propositions sont communiquées aux familles.
- ↪ La situation est ainsi régulièrement suivie et évaluée par le référent EPS et le référent de parcours.

## Les autres actions du DRE

Elles peuvent être mises en place par des associations et soutenues par le DRE. Elles ont pour objet de :

- ↪ Renforcer et développer les actions d'accompagnement à la scolarité (Coup de pouce, Barande...).
- ↪ Promouvoir des projets socio-éducatifs permettant de mettre les enfants et les jeunes en situation de réussite, notamment ceux ne fréquentant pas les structures existantes.
- ↪ Soutenir les actions d'aide à la parentalité.

# Organigramme de fonctionnement des EPS



# Protocole et charte sur les modalités de coopération

Un protocole a été signé par tous les représentants des institutions associées au projet afin d'officialiser leur engagement dans le Dispositif de Réussite Educative.

D'autre part, une charte a été élaborée en collaboration avec tous les partenaires, afin d'établir les principes de la coopération et un cadre d'échanges d'informations nominatives, lors des réunions des équipes pluridisciplinaires de soutien.

## Extraits

### Principe de la coopération

Le développement des actions du dispositif de réussite éducative doit respecter un certain nombre de principes :

- ↪ Le consentement éclairé de l'utilisateur et/ou de représentants légaux doit être systématiquement obtenu.
- ↪ La confidentialité des informations concernant l'utilisateur doit être garantie.
- ↪ Les partenaires doivent s'engager à un devoir de loyauté centré sur le respect des missions de l'autre, mais aussi, dans la mesure du possible, en faciliter l'accomplissement.
- ↪ Les acteurs des équipes pluridisciplinaires, participent de facto à des missions de prévention de l'enfance et sont soumises au secret professionnel.
- ↪ L'objectif commun et partagé est la recherche du bien-être de l'enfant et la préservation de son intérêt.

### Critères de l'échange et de la circulation d'information

L'examen des situations s'effectue au regard des champs de compétences de chacun et la diffusion de l'information s'exerce dans le cadre suivant :



- ↪ L'information donnée par une institution devient une information partagée, relevant de la responsabilité du groupe. Celui-ci peut donc exercer un droit de suite sur l'information. L'accord du groupe est nécessaire pour transmettre l'information à une institution non représentée ou à quelques autres tiers.
- ↪ Elle doit être utile pour la résolution de la situation (cf. notion de plus-value : une information connue mais non nécessaire à la résolution du problème n'a pas à être divulguée).
- ↪ Les comptes-rendus des équipes pluridisciplinaires de soutien ne comporteront pas d'informations nominatives et seront adressés exclusivement aux membres de ces équipes.

## Les indicateurs pour le repérage de l'enfant

CRITERES	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Adhésion de l'enfant envers sa scolarité	Absentéisme. Scolarité subie. Présence irrégulière.	Présence régulière, ponctualité.	Se projette dans sa scolarité.
Socialisation	Fonctionnement sur le mode du conflit avec tout le monde (agressivité, rejet). Pas de lien social.	L'enfant adopte des comportements pas toujours adaptés à la situation.	L'enfant sait faire preuve de solidarité, d'échanges avec les autres.
Rapport de l'enfant aux adultes	Absence ou rejet de lien avec les adultes.	Relation, rapport privilégié avec un ou des adultes.	Appropriation de la parole de l'adulte.
Rapport au savoir et à l'environnement culturel	Attitude passive ou fuyante devant les propositions.	L'enfant démontre de l'intérêt, de la curiosité.	Il s'investit dans des activités culturelles qui lui sont propres.
Environnement social	Ne pratique aucune activité.	Pratique des activités non choisies.	Pratique des activités choisies ;
Santé/bien être	Perception de signes de mal être, de souffrance : tristesse, fatigue, anxiété, humeur déprimée, maux de tête, douleurs.	Il peut verbaliser ce qui ne va pas/ ou ses besoins, problème de santé (obésité...).	Signes perceptibles de bien-être, d'épanouissement personnel.
Rapport au cadre	Aucune limite ou aucun repère ne semble le structurer.	Instabilité des limites.	Limites et repères connus et opérants.
Participation de la famille dans le suivi de l'enfant sur tous les temps	Non participante aux rencontres.	Participante aux rencontres.	Collaboration autour du parcours de l'enfant.
<b>NOMBRE INDICATEURS</b>	<b>NIVEAU 1</b>	<b>NIVEAU 2</b>	<b>NIVEAU 3</b>

### MAJORITÉ de « x »

NIVEAU 1 : situation préoccupante

NIVEAU 2 : situation en fragilité – EPS

NIVEAU 3 : situation sans signe de fragilité

PANACHAGE DES NIVEAUX : EPS

## PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Fiche de saisine 2018-2019

*Rappel : l'accord verbal des parents est un préalable à la transmission de ce document*

<b><u>Coordonnées de la personne qui rédige cette fiche</u></b>	
Structure : .....	
Nom et prénom : .....	
Fonction : .....	
Adresse : .....	
Téléphone : ..... Courriel : .....	
Qui sollicite le DRE : (ex : Famille, E.N, Centre Social.....).....	
<b><u>Accord des parents pour étudier la mise en place d'un parcours de Réussite Educative pour leur enfant</u></b> <input type="checkbox"/> OUI	
Nom et prénom de l'enfant : .....	
Date de naissance : ...../...../..... Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
Etablissement scolaire : ..... Classe.....	
Parent(s) (nom(s) et prénom(s)) : .....	
Adresse : .....	
Téléphone : .....	
Pays d'origine de la famille si nouvellement arrivée en France : .....	
Suivis et ou activités dont bénéficie l'enfant à la date de la saisine : .....	
<input checked="" type="checkbox"/> au sein de votre institutions, structure : ..... .....	
<input checked="" type="checkbox"/> dans d'autres structures, institutions ou associations : ..... .....	

<b><u>Pourquoi faites-vous appel au Programme de Réussite Educative ?</u></b> (Élément nécessaire pour l'équipe du DRE en vue d'une première rencontre avec la famille. A développer sur papier libre si Nécessaire).
.....
.....
.....

<b><u>Attentes et/ou objectifs quant à un accompagnement potentiel</u></b>
1).....
2).....
3).....

<b><u>Accompagnement(s) souhaité(s) ou envisagé(s)</u></b>
Participation à un club Coup de Pouce : lecture <input type="checkbox"/> , Ecriture <input type="checkbox"/> , mathématique <input type="checkbox"/>
Accompagnement par un étudiant à domicile <input type="checkbox"/>
Action de renforcement de l'apprentissage de la langue française <input type="checkbox"/>
Accès à : une pratique de loisirs (séjour, centre de loisirs) <input type="checkbox"/> Une pratique sportive <input type="checkbox"/> Une pratique culturelle <input type="checkbox"/> accès aux soins <input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : .....

**A retourner à :**    DAEE - Caisse des écoles  
 Dispositif de Réussite Educative  
 10 rue du Castillet - 66000 Perpignan  
 Mail : [dre@mairie-perpignan.com](mailto:dre@mairie-perpignan.com) - tél : 04/68/66/31/26

*La rédaction de cette fiche est soumise aux règles de la charte de confidentialité*

Date de réception de la saisine :
--------------------------------------

# Sectorisation DRE ville de Perpignan



## Secteurs « collège »

### A. Camus

GS Pierre de Coubertin **REP**  
GS Fenelon **REP**  
GS Boussiron  
GS les Platanes  
GS Claude Simon

### La Garrigole

GS J.Jacques Rousseau **REP**  
GS d'Alembert 1 et 2 **REP**  
Maternelle Amade **REP**  
Maternelle Condorcet **REP**

### M. Pagnol

GS Pont Neuf **REP**  
GS Georges Dagneaux **REP**  
GS Victor Duruy **REP**  
GS Pasteur Lamartine **REP**  
GS Hélène Boucher **REP**  
Maternelle Debussy **REP**

### Jean Moulin

GS Arrels  
GS Jordi Barre **REP**  
GS Romain Rolland **REP**  
GS La Miranda **REP**

### J.S. Pons

Arrels Vernet  
GS Emile Roudayre **REP**  
GS Jean Jaurès **REP**  
GS Victor Hugo **REP**  
GS Léon Blum **REP**

### Mme de Sévigné

GS Blaise Pascal **REP**  
GS Ludovic Masse **REP**  
GS Jean Zay /Marie Curie **REP**  
Maternelle Edouard Herriot **REP**  
Maternelle Picasso **REP**

# Coordonnées

Mairie de Perpignan  
Direction de l'Action Educative et Enfance  
**DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE**  
2 boulevard Anatole France – Perpignan

 **Secretariat**

[dre@mairie-perpignan.com](mailto:dre@mairie-perpignan.com)

 04.68.66.24.73

 **Nadia BAKLOUCH**

Coordonnatrice-Responsable DRE


[baklouch.nadia@mairie-perpignan.com](mailto:baklouch.nadia@mairie-perpignan.com)

 04.68.66.31.26

 **Amandine PEREZ**

Référente EPS

[amandine.perez@mairieperpignan.com](mailto:amandine.perez@mairieperpignan.com)

 04.68.66. 24.73

Les référentes de parcours sont joignables à partir du secrétariat

[dre@mairie-perpignan.com](mailto:dre@mairie-perpignan.com)

DEPARTEMENT CITOYENNETÉ, VIE SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET ÉDUCATIVE  
DIRECTION DE L'ACTION EDUCATIVE & DE L'ENFANCE

**Dispositif de Réussite Educative**

10 Rue du Castillet

*reussiteeducative.dae@mairie-perpignan.com*

**PERPINYÀ**  
perpinya.com  
la catalana



**PERPIGNAN**  
mairie-perpignan.fr  
la catalane